

Bleu de Smals

Edition spéciale pour les internes N°9 - Avril 2019

Chers collègues,

Le bleu de Smals aborde les thématiques suivantes : **Télétravail**, **Communication interne**, **Formation**, **Heures supplémentaires**. Nous avons décidé de traiter ces questions pour les internes et pour les détachés. Compte tenu des contextes différents, un bleu de Smals (Edition internes) sera distribué au personnel interne et un bleu de Smals (Edition détachés) à l'attention des détachés Smals & Egov.

Bonne lecture,

Fabrice Lejeune, Président CGSLB-Smals & Egov

Télétravail – 2e jour optionnel

Un deuxième jour optionnel est dorénavant possible chez Smals. Comme indiqué dans notre programme 2016-2020 et dans plusieurs publications, nous sommes demandeurs d'une extension du télétravail en organisant le travail en conséquence depuis un certain temps.

Les demandes de la CGSLB@Smals :

- Réorganiser les tâches actuelles pour les postes ne bénéficiant pas du télétravail afin que celui-ci devienne possible.
- Octroyer un 2e jour de télétravail pour le personnel à temps plein.
- Octroyer le télétravail au personnel à temps partiel.
- Octroyer la possibilité de télétravailler au personnel dirigeant.

Durant les récentes négociations à ce sujet, la CGSLB@Smals a demandé que ce 2e jour soit « imposé » les mardis ou les jeudis. Pourquoi cette demande ? Smals prévoit d'engager 71,2 équivalents temps plein en 2019. Les mardis et jeudis, il y a trop des collaborateurs présents sur le site SC par rapport à sa capacité d'accueil. Afin de limiter les risques de déménagement d'équipes vers le site Upsite (le choix pourrait se porter sur votre équipe), nous préférons diminuer l'occupation sur le site SC ces jours-là.

Communication interne

La communication interne s'améliore ces derniers temps. Nous constatons que nos nombreuses demandes de clarification et d'information efficace au personnel commencent à porter leurs fruits.

Cette amélioration, c'est grâce à vous ! Continuez à nous contacter lorsqu'une communication n'est pas claire de la part des RH ou de votre hiérarchie. Nous relayerons vos remarques.

Le comité CGSLB suit la communication de près et ne manquera pas d'intervenir au besoin.

Besoin de formations – Demandez là !

Smals et Egov ont, comme toutes les entreprises, l'obligation légale de consacrer 1,9% de la masse salariale à la formation de leurs employés.

Pour les internes, Smals annonce 2.544 jours, soit 3,1 %. En sus, Smals compte 656 jours de formations informelles (self-study, e-learning, coaching...). Au total, cela donne une moyenne de 3,7 jours par collaborateur.

La moyenne de formation chez Smals est acceptable. Néanmoins, nous constatons que la répartition de la formation entre services et collaborateurs peut être améliorée.

N'hésitez pas à intégrer dans votre plan de développement personnel des formations dans les compétences que vous maîtrisez le moins. Les ressources humaines doivent encourager les formations et mettre en place des formations utiles aux collaborateurs.

Votre liberté, votre voix



Info CGSLB

D'une part, le collaborateur doit être capable de constater qu'il a des lacunes dans certains domaines. Pour celles-ci, il doit exiger des formations à sa hiérarchie directe. D'autre part, le chef direct doit communiquer au collaborateur les améliorations techniques et comportementales qu'il juge nécessaire dans l'accomplissement de ses activités.

SMALS - Top employer

La direction de Smals s'enorgueillit du titre de Top Employer qui lui a été décerné pour la dixième fois. Dernièrement, elle a convié les internes à une petite réception pour fêter cet « anniversaire ». Les détachés n'étaient pas invités. Ce qui a donné lieu à des situations cocasses dans certaines institutions où des internes en mission côtoient des détachés.

De tels succès de Smals ne devraient-ils pas être fêtés avec l'ensemble du personnel ?

Heures supplémentaires

Un nouveau système d'heures supplémentaires volontaire est ambitionné par Smals. Voici le contenu du document introduit par la direction au Conseil d'entreprise :

« En vertu de l'article 25bis de la loi sur le travail, le travailleur peut prêter un maximum de 100 heures supplémentaires par année calendrier après avoir donné son accord écrit. »

« Cet accord doit être renouvelé tous les six mois. Sont concernées les sections étroitement impliquées dans les récents incidents entraînant des répercussions sur nos membres. »

« Des interventions planifiées sont dès lors possibles en dehors des heures de travail normales afin de limiter au maximum l'impact sur nos membres et les utilisateurs finaux. »

« Ce système s'accompagnera d'une simplification administrative du traitement des heures supplémentaires. En ce qui concerne la rétribution de ces heures supplémentaires, les règles usuelles de Smals s'appliqueront (complément salarial +50 % ou +100 %). »

La CGSLB attire votre attention sur le caractère volontaire de cette demande. Concrètement, votre employeur ne peut vous contraindre à signer cet accord écrit pour période de 6 mois. Libre à vous de rentrer dans ce système ou pas. Même si vous signez cet accord, vous restez libres de refuser ou d'accepter chaque demande qui ne vous conviendrait pas.

Consultations médicales préventives et vaccinations

Smals et Egov proposent à leurs employés la vaccination contre la grippe et le tétanos, ainsi qu'une consultation de dépistage cancer.

Libre à chacun d'y participer. Mais, nous constatons que le nombre de bénéficiaires diminue d'année en année alors que le nombre d'employés ne cesse de croître. Est-ce dû à un problème de publicité, à un désintérêt du personnel ou... ? Nous n'en savons rien. Conscients que ces avantages proposés par notre employeur sont utiles, nous vous invitons à être attentifs aux invitations lorsqu'elles vous parviennent.

Vos délégués CGSLB à votre écoute !

Vos opinions, vos remarques, et questions nous intéressent. N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CGSLB :

Fabrice	02/787.54.74	fabrice.lejeune@smals.be
Pascal	02/787.55.70	pascal.dereuver@smals.be
Emmanuel	02/509.63.35	emmanuel.fivet@minsoc.fed.be
Noëlle	02/787.54.30	noelle.bauwin@smals.be
Patrick	02/787.54.66	patrick.bodart@smals.be
Marylène	02/741.84.57	marylene.burvenich@kszbcss.fgov.be
Philippe	022787.50.11	philippe.degrosnay@smals.be
Maxime	02741.84.50	maxime.doyen@kszbcss.fgov.be
Rik	02/515.44.48	rik.hoorelbeke@rva.be
Nathalie	02/787.53.08	nathalie.lange@smals.be
Barbara	02/787.59.88	barbara.meyers@smals.be
Julien	02/787.50.82	julien.nzezagoki@smals.be
Marc	02/515.41.27	marc.oris@rva.be
Carine	02/741.83.11	carine.pollet@smals.be
Dominique	02/787.49.07	dominique.tonnellier@smals.be
Pascale	02/787.45.58	pascale.vigny@smals.be
Carine	02/229.35.50	cvos@caami-hziv.fgov.be

Affiliation, cotisation, avantages... plus d'informations sur :

www.bluenews.be &
www.cgslb.be